

Le char de Jean-Louis

Autor(en): **C. J.-C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **25 (1887)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
2^{me} et 3^{me} séries.
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Les Bohémiens à Schaffouse.

Les journaux ont rapporté l'autre jour que le gouvernement de Schaffouse venait de requérir des mesures fédérales contre une invasion de bohémiens qui est devenue une véritable plaie pour le pays. En 18 mois, plus de 200 bohémiens ont paru sur le territoire schaffousois.

L'histoire fait remonter à l'an 1418 la première apparition des bohémiens en Suisse. « Après la dissolution du Concile de Constance, nous dit Jean de Muller, la foule de valets qui se trouvèrent sans maîtres, les filles de joie et toute la canaille qui, sous prétexte de dévotion, était accourue dans cette ville par curiosité, par libertinage, ou l'appât du gain, se réunit à une forte bande de gueux, qui avaient depuis longtemps une espèce de confraternité. Cinq mois après la fin du Concile, en septembre 1418, parut tout à coup sur le territoire de Zurich une troupe immense de gens d'une nation inconnue, de couleur basanée, ayant des manières étranges, en mauvais équipages, munis de passeports de toutes les puissances civiles et ecclésiastiques. Leur chef s'appelait *Michel* ; les Allemands les nommèrent *Zigeuner* ; les Italiens *Cingari*, et les Français, peut être avec plus de raison, *Bohémiens*. Ils se disaient Egyptiens, descendants de ceux qui avaient repoussé *Joseph et Marie*, et condamnés, maintenant qu'ils avaient embrassé la religion chrétienne, à errer pendant 7 ans. Ils furent plus ou moins tolérés, et dès lors on vit presque dans tous les pays de l'Europe des troupes de bohémiens ayant leurs chefs, leurs lois, leurs langues. Ils professaient des sciences orientales, comme l'explication des songes, la prédiction de l'avenir, et étaient surtout très adroits dans toutes sortes d'escroqueries. »

Mais il est vraisemblable que leur origine est plutôt asiatique ; car, à l'embouchure de l'Indus, il existe encore une peuplade que l'on appelle *Tschinganes* et dont la manière de vivre ressemble en tous points à celle des Bohémiens. Ils ne sont connus en Europe que depuis le commencement du 15^{me} siècle. Chassés des Indes par les hordes guerrières de Tamerlan, vers 1398, ils se sont divisés en trois colonnes, dont l'une s'est jetée vers la Russie, la seconde vers l'Asie-Mineure, la troisième en Egypte, d'où ils se sont répandus dans les diverses contrées de l'Occident.

A ce propos, voici une curieuse ordonnance lan-

cée par LL. EE. de Berne, le 5 avril 1704, contre ces bandes de vagabonds :

« Ayant appris qu'une troupe de Sarazins et Payens (gens adonnez au vol, et qui sont extrêmement à charge aux habitants du Pays où ils se glissent) s'est jetée et vague ça et là rière nos Terres. Voila pourquoy nous avons trouvé bon d'ordonner suivant la Résolution ci-devant prise à Bade entre les Louables Cantons nos alliez, que si souvent que l'on rencontrerait de cette sorte de gens, la commune qui en serait la plus proche devra faire sonner le Tocsin pour les saisir et pour cet effet détacher des personnes armées afin de les aller chercher, et au cas que l'on les attrape, les faire conduire au plus proche Baillif, lequel aura ordre de les faire razer tous, par le maître Ecorcheur, et ensuite faire fouetter publiquement, les plus forts d'entr'eux, soit hommes ou femmes à la vûe même des autres, que l'on fera marcher à leur côté, après quoy on les fera mener tous ensemble sur les frontières, ayant au préalable averti les Gens d'office de la Jurisdiction où ils seront conduits. D'intention qu'au cas qu'ils voulussent se mettre en deffense lorsqu'on voudroit mettre la main sur eux, l'on devra alors sans crainte tirer sur leur troupe ou les tuer comme des Larrons et voleurs manifestes. De quoy nous t'avons bien voulu avertir, de même que nos autres Baillifs sur les frontières, et en même tems t'ordonner non seulement de tenir soigneuse main à l'exécution de nôtre volonté à cet égard, mais aussi et principalement de faire veiller et mettre bon ordre à l'entrée du Pays, pour que cette méchante canaille ne s'y glisse, et dans cette vûe de faire publier en Chaire notre présente ordonnance pour la conduite d'un chacun, Dieu avec Toy. — Donné ce 5^e avril 1704. »

Le char de Jean-Louis.

Depuis un temps immémorial, les marchés de Rolle ont lieu le vendredi. En hiver, comme en été, les cultivateurs des villages environnants viennent y vendre leurs porcs, leur bois et leurs légumes. Lorsque le vendeur n'est pas flanqué de sa moitié, alerte et vigoureuse, pour lui tenir la bride haute, comme dirait Molière, il lui arrive parfois de s'oublier dans les auberges jusqu'à des heures indues. Tel fut précisément le cas de Jean-Louis B..., le second vendredi de décembre, il y a huit ans.

Il avait fait, ce jour-là, de très bonnes affaires; excellente occasion de trinquer avec les amis qu'il rencontrait sur son chemin. Dix heures sonnaient à l'horloge de son village, quand il y rentra, au petit trot de son cheval, dormant à demi sur l'unique banc de son char et le nez bleui par le froid. Les cahots, non moins que le bruit de son attelage roulant sur les pavés raboteux, le rendirent à la réalité.

— Hue! la Grise.... Ah! nous y voilà! Il faut aller boire quartette au *Soleil*, pour me réchauffer un tantinet.

Jean-Louis arrêta son cheval, lui jeta une couverture sur le dos et entra dans l'auberge d'un pas mal assuré. Au nombre des buveurs se trouvaient Auguste Heart et Pierre Pitre, deux jeunes gens, mauvais plaisants comme l'on n'en rencontre qu'au village. A l'aspect de Jean-Louis, à moitié ivre, ils méditèrent aussitôt un *bon tour*, et sortirent pour l'exécuter. Ils enlevèrent les chevilles des essieux, coupèrent à demi les traits, et rentrèrent inaperçus. Vingt minutes après, Jean-Louis sortait cahin-caha, et, arrivé sur le seuil, se frotta les yeux, abasourdi : char et cheval avaient disparu.

— Holà! Somi, cria-t-il à l'aubergiste d'une voix qui fit sursauter les buveurs sur leurs sièges; holà! Somi, viens voir avec ton falot pour me dire si mon char est là, oui ou non!

— Bon! pensa Somi, accourant, ce pauvre Jean-Louis n'y voit plus. Non, pardi, il n'y est pas, dit-il en le rejoignant; il n'y a pas besoin de lanterne pour s'en assurer.

— Un falot! je te dis, répliqua Jean-Louis avec irritation; as-tu peur qu'on te le mange, ton falot?

— La Grise sera rentrée toute seule.

— Ah! bien oui. Elle sait bien, la pauvre bête, que la Jeannette se payerait sur elle, si elle rentrait toute seule. Ton falot!

— Le voilà, dit Mme Somi, moins attirée par le bruit que poussée par la curiosité. Eh! non, le char n'est plus là... Mais qu'est-ce qu'il y a là contre le mur? demanda-t-elle en désignant du doigt un objet aux contours vagues, indécis.

Jean-Louis s'approcha.

— C'est mon sac, par la metsance! Somi! est-ce la Grise, imbécile, qui a posé là ce sac? On m'a volé mon char, volé mon char! Me voilà dans de beaux draps! La Jeannette va me faire une belle scène! Somi! me diras-tu qui m'a joué ce tour?... là, devant chez toi? On m'a volé mon char, volé mon char!... Pauvre Grise!

Il rentra dans la chambre à boire, s'accouda sur une table, et là, la tête entre les mains, répétait les larmes aux yeux : — On m'a volé mon char,... volé mon char!

Cette conviction, qui reposait sur un fait certain, semblait-il, ne devait pas tarder à être démentie. Le char était disparu, mais Frantz Heart, le père d'Auguste, auteur de cette disparition inoubliable, ne le prit pas sans l'intention de le rendre; s'il ne le rendit point, ce ne fut pas de sa faute.

Obligé de courir au médecin pour sa femme qui venait d'avoir une *attaque*, et ne pouvant utiliser son propre cheval qui était malade, il allait chez

Jean-Louis lui demander le sien, lorsqu'il le reconnut en passant devant l'auberge. Sans prendre le temps d'entrer, sans dire un mot qui pût rassurer le propriétaire, il déposa le sac aux emplettes contre le mur, tourna le char sans bruit, et se mit en route au triple galop. Le cheval était vigoureux, et Frantz, bien que les circonstances lui fussent pénibles, se félicitait de sa bonne fortune.

— Je serai de retour, dit-il, avant que Jean-Louis soit hors de l'auberge.

Au moment où il formulait cette pensée rassurante, il ressentit une secousse brusque, violente, qui faillit renverser le char.

— Hôôô!... la Grise; hôôô!... fit-il en tirant les rênes avec vigueur.

La Grise s'arrêta, et il descendit. Quelle ne fut pas sa stupéfaction de voir que le char n'avait plus que trois roues! A quelques pas en arrière, la quatrième gisait au milieu de la route.

— Diable! murmura-t-il, me voilà joliment embêté.... La cheville est perdue, que faire? Une idée!...

Il ramassa la roue, la remit à sa place, ouvrit la scie de son fort couteau de campagnard et la planta dans le trou de la cheville.

— Me voilà sauvé! soupira-t-il avec satisfaction en se rasseyant. Hue! la Grise, hue!

Le fouet siffla dans l'air et cingla les flancs du cheval qui hennit et repartit au galop. Au bout de quelques minutes, nouvelle secousse, aussi brusque, aussi violente que la première.

— Voilà mon couteau cassé... Belle avance!

Il descendit de nouveau pour s'assurer du fait. Il ne restait pas à l'essieu le plus petit fragment de lame. Saisi d'une crainte soudaine, il examina vivement l'autre roue : le couteau y était intact.

— Qu'est-ce que cet imbécile de Jean-Louis a fait de ses chevilles? se demanda-t-il avec colère, prévoyant qu'il ne lui serait guère possible d'aller plus loin. Me voilà bien monté, à présent! Je n'ai pas dans mes poches une collection de couteaux pour les remplacer. Que faire de ce damné char et de cette bête? Tant pis!

Il reprit son couteau, jeta les deux roues derrière la haie qui bordait la route pour les reprendre le lendemain, et remonta sur son siège, furieux de cette mésaventure.

— Hardi! petit; hue! la Grise.

Il était fort mal à l'aise, renversé en arrière et cahoté à droite, à gauche, par le train de derrière traînant sur la route avec un bruit infernal.

Comme beaucoup de ses compères, Jean-Louis, pour ne point payer l'impôt, n'avait pas voulu de ressorts à son char. Il consistait en une simple caisse, à jours sur les côtés, posée sur les trains entre des pitons en fer, et retenue par des coins en bois. Dans cette course extravagante, les coins se desserrèrent, et, tout à coup, obligé de lâcher les guides, Frantz, rudement secoué par le choc, se trouva immobilisé sur son banc, tandis que la Grise galopait avec les deux roues de l'avant-train.

— Hôôô!... hôôô!... cria-t-il d'une voix de stentor, accompagnant ces mots de sacrements désespérés.

Docile, le cheval s'arrêta.

— Hé bien ! nous y arriverons tout de même, murmura-t-il, les dents serrées par la rage ; si ce n'est pas en char, ce sera en traîneau.

Il détela, noua les traits à la caisse, se rassit, et la Grise entraîna philosophiquement ce véhicule d'un nouveau genre. Le diable, à coup sûr, s'en mêlait. Après quelques instants d'une course fantastique, les traits se rompirent, et la Grise, libre comme l'air, galopait de plus belle. Nouveau rappel, agrémenté de jurements furibonds. Abandonnant les restes de ce char ensorcelé, Frantz enfourcha la Grise, et arriva en ville sans nouvel accident. Là, cependant, ne devaient pas se borner les calamités de cette soirée néfaste. Au retour, le cheval, rendu de fatigue, se laissa choir au haut d'une montée.

— *Crâiva quie, bête d'au diablo, mé raudzâi que té remîno à l'hotô*, dit-il exaspéré en se mettant en route.

Dix minutes après, la Grise le devançait à triple galop, regagnant son écurie. Auguste, on le conçoit, ne se vanta jamais de cette frasque.

C. J.-C.

On crâno petit tailleu.

(Fin.)

Lo râi, eimbétâ dè vairè onco reveni lo tailleu san-kè-net, lo remachâ tot parâi et lâi demandâ onco on servîço, mâ lo derrâi, devant la noce. C'étâi d'allâ dein on outro bou à la tsasse d'on seinglliâo qu'eimbétâvè lè dzeins que n'ousavont pas lâi allâ fèrè dâi dzévallès. Lo tailleu, que rein n'époâirè, lâi part avoué lè tsachâo dâo râi ; mâ lè fâ restâ ein dé frou dâo bou, que furont rudo benéze, kâ cé guieux dè seinglliâo lè z'avâi dza mé d'on iadzo fé grulâ dein lâo tsaussès.

Lo tailleu va don solet et bintout reincontrè lo seinglliâo furieux, que lâi tracé dessus. Lo tailleu n'eut què coâitè dè sè vito sauvâ ; mâ pè bounheu que sè trovâvè tot proutso onna petita mâison dè foratâi, qu'étâi âoverta, mâ iô nion ne demâorâvè. Lo tailleu s'einfatè vito dedein ; mâ lo seinglliâo lâi arrevè quasu ein mémo teimps, et lo tailleu, po s'esquivâ, rechâotè frou pè la fenêtra. La bête couâi bin châtâ après, mâ sâlu ! l'étâi trâo pesanta, et lo tailleu, vi qu'on pesson, rebailè lo tor dè la barâqua et va clliourè la porta devant que la bête aussè z'u lo teimps dè ressailli, que le sè trovâ coumeint 'na mayeintse dein 'na dzéba.

Après cein, criâ lè tsachâo po veni vairè la bête que l'avâi soi-disant fourrà que dedein, et retornâ vai lo râi, que fut d'obedzi dè preparâ la noce et dè fèrè dâi brecés. Lâi eut on grand tire-bas et lo tailleu dévegne dinsè on petit râi.

Cauquiè teimps après, onna né que tot lo mondo droumessâi, la felhie dâo râi, qu'étâi don la fenna dâo tailleu, l'out que révâvè tot foo et que fasâi : « Allein, tsaropa ! dèpatse-tè dè repétassi cllia veste et dè retacounâ cé tiu dè tsausse, âo bin gâ lo passe-carreau ! » Cllia pourra djeinna fenna sut dinsè que se n'hommo n'étâi qu'on misérâblo petit tailleu, et l'eut vergogne dè l'avâi mariâ. Assebin lo leindé-

man l'allâ lo derè à son père qu'ein fut furieux assebin et que dit à sa felhie, po la consolâ :

— Eh bin sta né, ma felhie, ne cota pas la porta dè voutra tsambra, et quand lo gaillâ sarâ eindroumâi, fari veni la garda que l'attatsèrâ coumeint on vé et hardi via su on naviot po lo niyi coumeint on tsat.

Mâ lo cocher dâo râi qu'étâi ami dâo tailleu et qu'avâi tot cein oïu allâ lo lâi contâ, et lo, tailleu lâi fe : n'ausse pas poâire, ne m'ont pas onco !

Lo né d'après, l'allâ donsé cutsi coumeint dè coutema, et fe état dè ronclliâ quand bin ne droumes-sâi pas. Sa fenna, que crut que pionsivè bin adrâi, sè lâivè tot balameint et va âovri la porta po que lè sordâ pouéssont eintrâ ; mâ lo tailleu que fasâi adé asseimbliant dè ronclliâ sè met à derè tot foo : « Allein, tsaropa ! dèpatse-tè dè repétassi cllia veste et dè retacounâ cé tiu dè tsausse, âo bin gâ lo passe-carreau ! Y'ein é escofiyi 7 d'on coup, y'é tiâ dou géants, attatsi onna licorna et prâi viveint on seinglliâo, aré-yo poâire dè clliaô gringalets que sont derrâi la porta et que vé astiquâ âo tot fin ?

Ma fâi, quand lè sordâ oïront cein, sè rebattiront avau lè z'égras po s'einsauvâ, et du adon nion n'ousâ perein fèrè contrè lo petit tailleu, qu'héretâ cauquiè teimps après dé son bio père, qu'étâi z'u moo. Et dinsè faseint, lo tailleu tsandzâ dè meti et laissâ lo passe-carreau po ètrè râi.

Au bon temps des milices.

Un ancien commandant, qui a toujours le mot pour rire, nous racontait l'autre soir, avec beaucoup d'entrain, quelques bons mots recueillis durant sa carrière militaire.

A l'école de théorie :

Durant la leçon, l'officier L. s'endort sur son banc. Le colonel, qui le remarque, lui demande : « Après le commandement que je viens d'indiquer, quel commandement feriez-vous ?

— Réponds, lui fait son camarade en le réveillant d'un coup de coude, on te demande quel commandement tu ferais.

— Ah !... dit-il en se frottant les yeux, je commanderai : En place, repos !

— Lieutenant B..., que vient-il après la première section dont je viens de vous parler ?

L'interrogé reste pensif, lève les yeux au plafond et cherche vainement une réponse.

— Mais, reprend l'instructeur d'un ton paternel, ... il vient la seconde section.

— Silence, messieurs !... Nous sommes donc aux mouvements de conversion. Dans la marche de front par pelotons, et lorsqu'on veut opérer un mouvement tournant, on commande par exemple : Tête de colonne, à gauche !

Vous faites alors un huitième de tour.... et quelquefois... seulement un quart de tour. Avez-vous bien compris ?...

Revues et avants revues :

Dans les grandes revues, on portait le pantalon